

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 février 2017

Objet : RD - Création de la Commission intercommunale des impôts directs

• date de convocation le 03 février 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Henri Dupassieux à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Gamen à Marie Perrier - de Bernard Januel à Jérôme Esquevin - de Céline Lapolée à Michel Dyen - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Benoît Perrotton à Philippe Bard - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 3

François Blanc - Stéphane Bochet - Claudette Levrot-Virot

Conseil communautaire du 09 février 2017

délibération **n° 080-17 C**

objet **RD - Création de la Commission intercommunale des impôts directs**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une Commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué,
- 10 commissaires titulaires.

Le 1^{er} janvier 2017, une nouvelle communauté d'agglomération a été créée par fusion de la communauté de communes du Cœur des Bauges et de la communauté d'agglomération Chambéry métropole, entraînant dissolution des deux EPCI préexistants.

En conséquence il convient de désigner les nouveaux membres de la Commission intercommunale des impôts directs.

En application de l'article 346 A du code général des impôts, la désignation des nouveaux membres de cette Commission doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI.

Elle sera notifiée à la direction départementale des finances publiques.

Cette Commission intercommunale, en lieu et place des Commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges doit, sur proposition des communes, dresser une liste composée de :

- 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
- 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en-dehors du périmètre de la communauté).

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissantes d'un Etat membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres,
- un des commissaires est domicilié en-dehors du périmètre de la communauté d'agglomération.

Conformément au 2^e alinéa du 2 de l'article 1650 du code général des impôts, les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la Commission.

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires et des 20 propositions de commissaires suppléants est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui arrêtera définitivement la liste des commissaires en retenant :

- 10 commissaires titulaires,
- 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle du mandat des membres l'organe délibérant de la communauté.

Vu les articles 1504,1505, 1650 A et 1653 du code général des impôts,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : crée une Commission intercommunale des impôts directs, pour l'exercice des compétences à compter de 2017,

Article 2 : propose au directeur départemental des finances publiques la liste des 25 commissaires titulaires et celle des 24 commissaires suppléants comme indiqué ci-après :

Commune	Nom du titulaire	Nom du suppléant
Thoiry	Mme Dominique DUHEM	Mme Marie-Claude PACHOUD
Saint-Sulpice	M. Alain BAUDET	M. Michel SULPICE
La Motte-Servolex	Mme Michèle CARRET	M. Michel BOYER
Saint-Alban-Leysse	M. Georges BOLLY	M. Pierre CHAPSAL
Jacob-Bellecombette	M. Alain SUCHERE	M. Bruno STELLIAN
Barby	M. Didier ROUSSEY	M. François LAURENT
Sonnaz	Mme Agnès LECERCLE	M. Jean-François MICHEL
Chambéry	M. Benoit PERROTTON	M. Philippe BARD
Montagnole	M. Jacques RATEL	Mme Laurence THIBAUT
Vimines	M. Aristide CHINAL	M. Jacky BARTELEMY
Challes-les-Eaux	M. Jean-Pierre PASSIN	M. Charles DUISIT
Bassens	M. Philippe HAMELIN	M. Paul GARILLON
La Ravoire	M. Jean-Louis LANFANT	M. Alain Van WETTER
Les Déserts	M. Bruno RADICI	M. Richard PETIT
Saint-Jeoire-Prieuré	M. Albert CARLE	
Puygros	M. Patrick VACHET	Mme Patricia GOURDET
Saint-Baldoph	M. Roland MITHIEUX	Mme Jacqueline ROL
Doucy-en-Bauges	Mme Marie-France ROSSET	M. Bernard MOLLET
Jarsy	M. Dominique RUTER	M. Lionel FORET
Ecole	Mme Josiane ROSSET	M. Thierry BERTHON-MOINE
La Motte-en-Bauges	M. Bernard MARTIN	Mme Catherine GUIBOUD-RIBAUD
Le Noyer	M. Roland MAGNIER	M. Jack ASSANTE
Lescheraines	Mme Brigitte DARVEY	Mme Stéphanie BOUVIER-ROLLAND
Curienne	M. Christian CHEVALIER	M. Stéphane BOCHET
Aillon-le-Vieux	Mme Sylvie MONNET	M. Robert RIVOLLIN
Hors agglomération	M. Philippe POURCHET	M. Jean-Marc DRIVET

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 080-17 C

Objet de l'acte : RD - Création de la Commission intercommunale des impôts directs

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 5 - Autres (dont SEM; Commissions...)

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19094H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19094H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017